

Un meilleur processus d'évaluation du risque : stratégie de la Région de l'Ontario pour la gestion des délinquants dans la collectivité

En vertu de sa Stratégie correctionnelle de 1991, le Service correctionnel du Canada doit veiller à ce que les délinquants bénéficient des programmes les plus efficaces au moment le plus crucial de leur peine afin qu'ils puissent purger avec succès la plus grande partie possible dans la collectivité. La Stratégie requiert également que des programmes et des techniques de surveillance efficaces soient en place dans la collectivité pour aider et soutenir les délinquants.

En janvier 1992, les représentants des trois districts de libération conditionnelle de l'Ontario ont constitué un comité régional chargé d'établir le plan d'action des services correctionnels communautaires de la Région de l'Ontario en réponse à la Stratégie correctionnelle. Le groupe était constitué de spécialistes en informatique, d'animateurs communautaires, de psychologues, de directeurs régionaux et de représentants de la Direction de la recherche et des statistiques et de la Division de gestion des cas de l'Administration centrale. Le résultat de cette concertation a été la Stratégie de gestion des délinquants dans la collectivité.

Dans cet article, nous donnons un aperçu chronologique de la création et de la mise en oeuvre de cette stratégie de même qu'une brève description de la façon dont elle fonctionne. Un point de départ... La Stratégie correctionnelle repose sur l'idée que le Service correctionnel du Canada doit systématiquement examiner les besoins des délinquants pour ensuite proposer des programmes pertinents et efficaces visant à répondre à ces besoins en fonction des priorités. La collecte de données portant sur les besoins des délinquants en liberté conditionnelle est donc une nécessité.

Les documents présents dans les dossiers en 1992 (comme l'analyse des besoins en fonction des forces et des faiblesses et l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité) ne saisissaient pas le genre d'information dont le Service avait besoin pour prendre des décisions d'intervention pertinentes. Par exemple, la mention «Élevé» dans la section «Emploi» de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité n'indique pas si le problème est lié à un manque d'instruction ou d'aptitudes professionnelles, à des antécédents professionnels médiocres ou à un manque d'habiletés en communications interpersonnelles au travail.

Heureusement, le processus d'évaluation initiale des délinquants, un autre projet de stratégie correctionnelle, comportait un système de collecte de données et d'évaluation suffisamment complet. L'un de ses principaux éléments concerne le processus de détermination et d'analyse des besoins du délinquant qui porte sur sept catégories, à savoir : emploi, relations conjugale-familiale, fréquentations-interactions sociales, toxicomanie, fonctionnement au sein de la collectivité, vie personnelle et affective et attitude. À la différence de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité, chaque catégorie où il y a carence comporte divers indicateurs qui permettent de préciser la nature particulière, la pertinence et l'ampleur du besoin et fournissent par conséquent une meilleure assise d'intervention.

Le comité régional a adopté ce modèle, mais avec une série restreinte d'indicateurs qui mettent l'accent sur les aspects des besoins auxquels les interventions en matière de gestion des cas dans la collectivité seraient les mieux adaptées. Une liste des options a été établie pour les cas où le niveau de besoin

commande une intervention. L'étape suivante Par la suite, un «instrument» a été mis au point en fonction de ces critères et brièvement expérimenté en région en prévision de sa mise en oeuvre généralisée en avril 1992. Le but recherché était que les agents de liberté conditionnelle réunissent et mettent à jour les données sur les besoins deux fois par an et que les données recueillies soient entrées dans un programme informatisé à des fins d'analyse statistique.

Toutefois, les commentaires de certains agents de liberté conditionnelle ont fait entrevoir des applications plus passionnantes. Avec des modifications, on prévoyait que le processus de détermination et d'analyse des besoins du délinquant pourrait devenir un instrument complet de gestion des cas permettant d'évaluer le risque et les besoins et d'établir un plan correctionnel découlant directement de cette évaluation et offrant par ailleurs la possibilité de donner un aperçu descriptif des progrès réalisés. Tout le processus pourrait être saisi grâce à un seul progiciel que les agents de liberté conditionnelle pourraient utiliser directement en court-circuitant l'étape superflue de l'entrée des données.

Cette démarche intégrée faciliterait la collecte des données sur les besoins pour la planification de programmes et permettrait leur entrée directe par l'agent de liberté conditionnelle, l'automatisation permettant en outre l'organisation et la présentation des données sous forme de rapports. L'établissement de nouvelles évaluations et l'élaboration de nouveaux plans correctionnels seraient également moins fastidieux étant donné que le logiciel conserverait comme valeurs implicites les renseignements des évaluations ou des plans antérieurs. Par conséquent, il suffirait d'effectuer les changements lorsqu'ils s'imposeraient. Mise en oeuvre L'Administration centrale a rapidement approuvé cette nouvelle méthode à titre de projet pilote. Le spécialiste en informatique du district de libération conditionnelle de l'Ouest de l'Ontario a présenté une version informatisée mise à l'essai dans quelques bureaux en octobre 1992. Après plusieurs améliorations ultérieures, la Stratégie de gestion des délinquants dans la collectivité (SGDC) a été mise en oeuvre en avril 1993.

Pendant trois mois, des séances de formation d'une journée portant sur l'évaluation du risque et les buts de la Stratégie correctionnelle ont été organisées dans chaque bureau de libération conditionnelle communautaire et chaque centre correctionnel communautaire. Les agents de liberté conditionnelle ont également reçu des instructions personnelles reposant sur les dossiers des cas qu'ils avaient en main. Les bureaux de libération conditionnelle ont commencé à utiliser le logiciel immédiatement après la séance de formation.

Pendant et après la formation, on a dit aux surveillants de liberté conditionnelle que le programme serait modifié en fonction des commentaires des utilisateurs et il y a eu effectivement un flot ininterrompu de modifications apportées au processus et à la conception du rapport - qui résultent presque toutes de suggestions et de critiques émanant des agents de liberté conditionnelle. Cette sensibilité aux besoins des utilisateurs a considérablement amélioré le produit en très peu de temps.

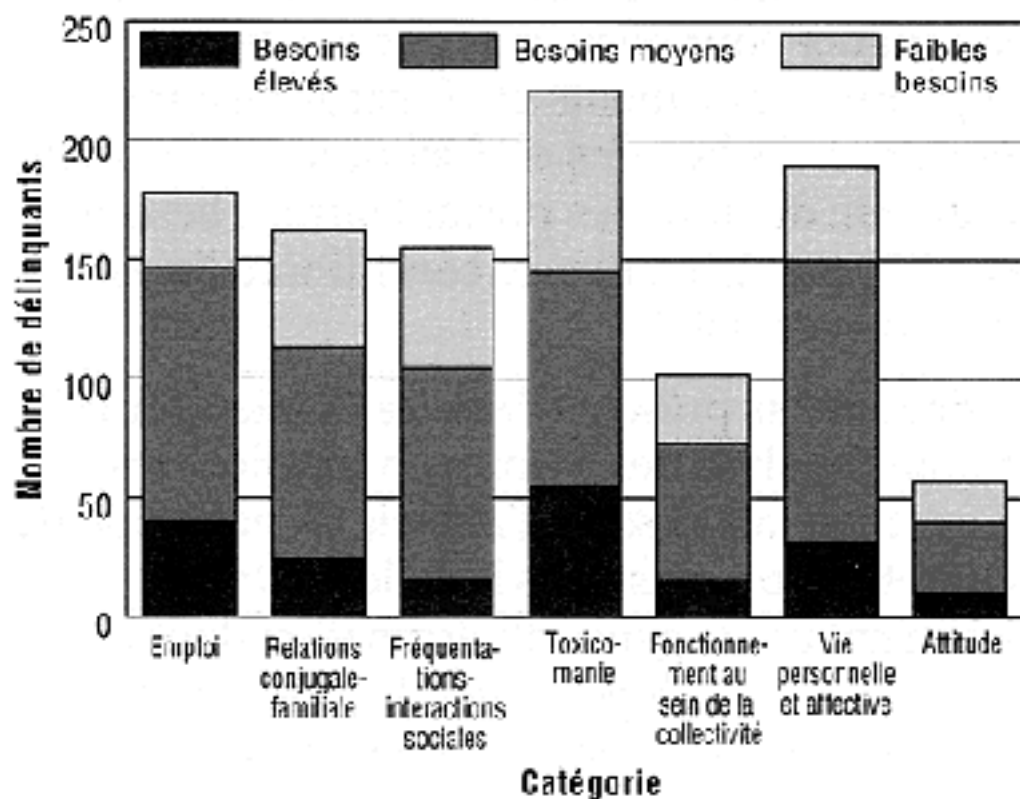
Ce processus fournit une méthode simple et convaincante qui permet d'examiner systématiquement les besoins et les antécédents criminels pertinents du délinquant et de produire ensuite une évaluation générale du risque qu'il représente et ce, avec un minimum de contacts avec le délinquant. Quelle sera la prochaine étape? Une évaluation du projet est actuellement en cours. On a établi un questionnaire permettant de mesurer l'acceptation des utilisateurs; en outre, on a constitué un groupe de discussion

composé d'agents de liberté conditionnelle de toute la Région de l'Ontario afin d'examiner le programme. Les données de chaque évaluation ont également été téléchargées à partir de tous les terminaux des agents de liberté conditionnelle aux fins d'analyses statistiques ultérieures.

Entre-temps, les données ont été mises en forme par le tableur et sont présentées sous forme de tableaux, graphiques et organigrammes divers (voir un exemple au Graphique 1). Éventuellement, les directeurs régionaux seront en mesure de produire avec facilité le même genre de rapports pour leur bureau en téléchargeant **leurs** données à partir d'un programme de service spécialement conçu à cette fin.

Graphique 1

Niveaux de besoins déterminés par catégorie pour les délinquants sous surveillance dans le district de l'Ouest de l'Ontario (sur lesquels on dispose de données provenant de la SGDC)



Au cours de l'évaluation du programme, on examinera également une étude de la Direction de la recherche et des statistiques portant sur la validité du processus de détermination et d'analyse des besoins du délinquant; l'étude en question a validé des constatations antérieures disant qu'il est profitable d'évaluer et de réévaluer systématiquement les besoins du délinquant et le risque qu'il représente (voir l'article précédent)⁽²⁾. D'après l'étude, les sept catégories de besoins présentent toutes une corrélation significative avec l'issue de la libération conditionnelle. Vers un succès certain Pour des raisons d'efficacité et de capacité de prédiction, l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité nécessitait une révision. Heureusement, le travail préparatoire a déjà été effectué au cours du processus de détermination et d'analyse des besoins du délinquant.

Le jugement des agents de gestion des cas demeure un élément crucial de la Stratégie de gestion des délinquants dans la collectivité, mais grâce à l'intégration de la nature particulière des besoins en cause, les lignes directrices d'évaluation du risque sont désormais fondées sur une assise plus solide qu'auparavant.

Qui plus est, on a établi un lien direct entre l'évaluation du risque et l'intervention qu'elle commande. Une fois le besoin d'intervention déterminé, l'agent de liberté conditionnelle est censé choisir, sur une liste normalisée, les interventions adaptées aux besoins mis en évidence. Il utilise alors ces interventions recommandées pour établir son plan correctionnel - l'issue finale du processus.

La Stratégie de gestion des délinquants dans la collectivité a également jeté les bases d'un vocabulaire commun relatif à l'évaluation, utilisé au début de la peine du délinquant jusqu'au dernier jour de sa mise en liberté sous condition. Lorsque la situation des délinquants changera, ce qui est le but ultime de l'entreprise correctionnelle, ce sera à la suite d'évaluations qui tiennent compte des mêmes difficultés et qui misent de façon logique sur les résultats acquis.

L'information qui en résulte peut être utilisée de nombreuses façons, mais le but original de la Stratégie correctionnelle demeure primordial, à savoir la production d'information générale et précise concernant les besoins du délinquant, ainsi que les interventions recommandées pour répondre à ces besoins. Les données du bureau sectoriel et du bureau de district et même les données récapitulatives du bureau régional peuvent alors constituer une assise solide pour l'affectation de ressources rares.

En dépit de son apparent intérêt, il est encore trop tôt pour considérer le projet comme un succès sans réserve. Certains surveillants de liberté conditionnelle se battent encore avec leur ordinateur et l'évaluation initiale prend beaucoup de temps, même pour ceux qui sont à l'aise avec l'entrée de données. Toutefois, il est important de signaler qu'à ce jour, la réussite a été le fruit de l'alliance imprévue de praticiens des services communautaires ayant divers intérêts et expériences et de personnes clés des Administrations centrale et régionales, tous animés par le désir intransigeant de mettre en place un produit répondant aux besoins de tous les intéressés.

(1) Craig Townson, directeur régional, bureau de district de l'Ouest de l'Ontario, 457, rue Richmond, pièce 401, London (Ontario) N6A 3E3.

(2) MOTIUK, L.L. et BROWN, S.L. *La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité*, Rapport n° 34, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1993.